

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



Lundi 9 septembre 2019

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES : TRIER DEVIENT ENCORE PLUS SIMPLE !

A partir du 1^{er} octobre, trier ses emballages ne sera plus un casse-tête. Sont concernées les communes lauréates de Cachan, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine (sont déjà en extension des consignes de tri les communes d'Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon).

Sacs et sachets en plastique, films alimentaires, pots et barquettes en plastique, capsules en aluminium... les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver des débouchés à ces emballages toujours plus nombreux.

Tous les emballages en plastique rejoindront ainsi les emballages en papier, métal, carton, aluminium, briques alimentaires, et divers papiers (journaux, magazine, papier kraft, feuilles, enveloppes...) dans le même bac de tri.

NOUVEAU : DANS VOTRE COMMUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

> JETEZ LES EN VRAC, VIDÉS
DE LEUR CONTENU ET NON IMBRIQUÉS



G R A N D
F C R O R L Y
S E I N E
B I È V R E

CIITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

A partir du 1^{er} octobre :

**Tous les emballages
ménagers sans exception
pourront être déposés dans
le même bac de tri.**

Attention seuls les emballages sont concernés, les objets en plastique ne doivent pas être jetés dans le bac de tri. Les emballages en verre doivent quant à eux toujours être déposés dans le bac à verre.

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre informera les habitants des villes concernées via l'envoi d'un courrier et d'un mémo tri (+ un sticker à coller sur leur bac de tri pour les habitants vivant en pavillon).